

LOI N° 2013/014 DU 16 DEC. 2013

PORTANT RATIFICATION DE L'ORDONNANCE
N°2013/001 DU 05 NOVEMBRE 2013 PORTANT
PROROGATION DES DELAIS D'ENGAGEMENT ET
D'ORDONNANCEMENT DES DEPENSES
D'INVESTISSEMENT PUBLIC, AINSI QUE LA PERIODE
COMPLEMENTAIRE AU TITRE DE L'EXERCICE 2013

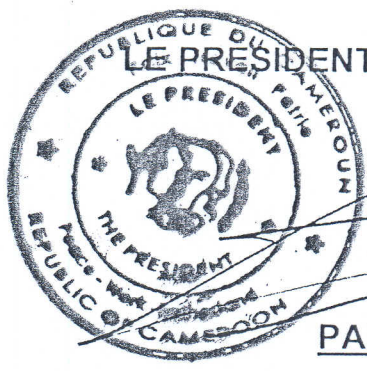
*Le Parlement a délibéré et adopté,
le Président de la République
promulgue la loi dont la teneur
suit :*

ARTICLE 1^{er}.- Est ratifiée l'Ordonnance n° 2013/001 du 05 novembre 2013 portant prorogation des délais d'engagement et d'ordonnancement des dépenses d'investissement public, ainsi que la période complémentaire au titre de l'exercice 2013.

ARTICLE 2.- La présente loi sera enregistrée, publiée suivant la procédure d'urgence, puis insérée au Journal Officiel en français et en anglais./-

Yaoundé, le 16 DEC. 2013

LE PRÉSIDENT DE LA REPUBLIQUE,



PAUL BIYA